

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE).

Sont présents : M. Claude JAMATI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Christian JOUANE (pouvoir de Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ (pouvoir de M. Olivier COLLO), Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), M. Michael THOMAS.

Absents excusés : M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Olivier LEBRUN (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Véronique BANULS (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Olivier COLLO (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLÉ), M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Nathalie KRAMER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO (pouvoir à Mme Daniella TROCHU), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. François de MAZIÈRES), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT, Mme Marie SENERS (sortie à la délibération n°2012.02.04).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 24 janvier 2012

Date d'affichage de la convocation : 24 janvier 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 55



N° de l'ordre du jour :

2012.01.06 : Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et des taux ménages pour 2012.

□ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2010.04.01 du 14 avril 2010 relative au vote du taux relai de la cotisation foncière des entreprises et la fixation de la durée d'unification progressive du taux à l'intérieur de l'EPCI ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2011-03-05 du 29 mars 2011 relative au vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), du lissage des taux de CFE pour les communes de Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin et des taux ménage pour 2011 ;

Il est proposé de voter le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et les taux additionnels de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti sans changement par rapport à 2011.

Il est rappelé que les taux de CFE des 14 communes convergent vers le taux de référence de CFE de 18,86 % à horizon 2021.

Pour information, les taux de CFE des communes en 2012 seront les suivants :

Taux de CFE "rebasé"	2010	variation/an jusqu'en 2021	2011	2012
Bièvres	20,83	-0,179	20,65	20,47
Bois d'Arcy	24,16	-0,482	23,68	23,2
Buc	16,91	0,177	17,09	17,26
Fontenay-le-Fleury	21,60	-0,249	21,35	21,1
Jouy-en-Josas	18,43	0,039	18,47	18,51
Les Loges-en-Josas	13,43	0,494	13,92	14,42
Rocquencourt	15,55	0,301	15,85	16,15
Saint-Cyr-l'Ecole	21,97	-0,283	21,69	21,4
Toussus le Noble	15,52	0,304	15,82	16,13
Versailles	18,74	0,011	18,75	18,76
Viroflay	20,26	-0,127	20,13	20,01
Bailly	15,62	0,295	15,91	16,21
Noisy-le-Roi	16,59	0,206	16,8	17
Rennemoulin	16,48	0,216	16,7	16,91

La convergence vers le taux pivot de 18,86 % s'étale jusqu'en 2021.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil communautaire :

1) *fixe les taux de fiscalité pour 2012 :*

- *taux de la Cotisation Foncière des Entreprises : 18,86 %*
- *taux de la Taxe d'Habitation : 6,18 %*
- *taux de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti : 2,02%.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 55

Suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

PREF. 79

130212